

Parc éolien des Bottereaux : le projet bientôt déposé

Etudes environnementales, réunions publiques, le projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune des Bottereaux devrait être déposé dans les prochaines semaines.

A l'automne 2013, l'entreprise energieTEAM rencontre les élus de Neaufles-Auvergny et des Bottereaux et leur présente un avant-projet commun de parc éolien. Il s'agissait alors d'implanter 4 éoliennes d'une hauteur de 150 mètres et avec une puissance de 2.5 à 3 MW par éolienne, à 600 m de distance minimum des premières habitations.

Les élus municipaux des Bottereaux délibèrent en faveur du projet le 3 octobre 2013. EnergieTEAM invite les habitants des deux communes à une réunion publique le 8 avril 2015 pour leur présenter l'avant-projet. Réuni le 15 octobre 2015, le conseil municipal de Neaufles-Auvergny décide de ne pas accueillir d'éoliennes sur sa commune. Le 9 septembre 2016, le nouveau conseil municipal des Bottereaux renouvelle son soutien au projet permettant ainsi de lancer les études environnementales.

L'étude environnementale peut débuter

Réalisée par des bureaux d'études spécialisés et indépendants, l'étude d'impact du projet comprend plusieurs volets parmi lesquels une étude de la faune terrestre, de la flore, des oiseaux et des chauves-souris, mais aussi une analyse bibliographique ainsi que des prospections de terrain (sur une année complète) qui permettent d'appréhender les enjeux et d'en tenir compte dans la définition du projet.

Au printemps 2017, des ornithologues du bureau d'études EQS se sont rendus sur le territoire des Bottereaux pour effectuer un inventaire des espèces d'oiseaux et des chauves-souris pendant un cycle biologique d'un an à partir duquel ils ont dessiné une carte des sensibilités déterminant une implantation des éoliennes qui ne trouble pas la quiétude des animaux.

De même, un volet paysage et patrimoine a été réalisé, complété par une analyse paysagère et une étude des enjeux patrimoniaux (monuments historiques, sites emblématiques) et par des photo simulations, à disposition du public. Enfin, une étude d'impact acoustique est menée par la réalisation de mesures chez les riverains et de simulations informatiques.

Ces études font partie intégrante de la demande d'autorisation environnementale qui est déposée auprès de l'administration pour instruction pendant une année, avant décision du préfet. Elles aboutissent à un projet de 2 éoliennes situées à 750 m des premières habitations. Ce projet est présenté le 29 novembre 2017 lors d'une permanence publique.

En cas d'obtention de l'autorisation, un suivi environnemental (oiseaux et chauves-souris) sera réalisé conformément à la réglementation, une fois au cours des trois premières années puis une fois tous les dix ans. Des mesures acoustiques seront également réalisées pour contrôler la conformité du parc.

Les arbres sortent de terre avec les éoliennes

Puis lorsque les éoliennes sortiront de terre quelques années plus tard, energieTEAM réaménagera les accès aux éoliennes et créera de nouveaux chemins destinés aux promeneurs. Centré sur une démarche environnementale energieTEAM plantera également des arbres et des haies afin de recréer

des corridors écologiques, pour agrémenter les entrées et les sorties de village ou créer des masques visuels chez les riverains...

Les retombées économiques pour le territoire et les habitants

Voirie, génie civil, câblage électrique, création d'espaces verts, de chemins ou plantation d'arbres, mais aussi notaires, bureaux d'études... le parc a déjà bénéficié et bénéficiera, de l'expertise des entreprises locales pour achever sa réalisation. Il aura ainsi contribué à développer l'activité économique du territoire.

Enfin, dès que le parc sera en activité, les taxes reversées aux communes concernées (foncier bâti, IFER, CFE et CVAE) permettront de financer les projets de développement des communes et ainsi en compléter leur attractivité.

Ce que dit la loi

Pour rappel, la loi dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement définit la méthode à adopter pour permettre à la France d'atteindre les objectifs fixés aux niveaux européen et mondial. Cette loi prévoit notamment la mise en place de schémas régionaux air climat énergie comprenant un schéma éolien fixant des objectifs de développement région par région. En 2012 les schémas régionaux éoliens dont celui de Normandie ont été signés par le préfet de chaque département. La commune des Bottereaux est classée comme « favorable au développement de l'éolien ».

EnergieTEAM 3e exploitant éolien français

Implanté dans la Somme depuis 2002, energieTEAM développe, construit et exploite des parcs éoliens dans le nord, l'ouest et l'est de la France. Avec 64 parcs en France, 293 éoliennes, 644 MW de puissance installée, energieTEAM est classé 3e exploitant éolien français après EDF et ENGIE et compte aujourd'hui près de soixante-dix salariés.

Histoire d'un projet

